



**Jean-François COUTANT**

EXPERT- COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immeuble « Le Rochambeau  
494 rue Paradis  
13008 MARSEILLE  
Tél : 04 96 203 400  
e-mail : jf.coutant@ollivier-associes.com

**« LES AMIS DE L'EAU VIVE »**

*ASSOCIATION*

LE MOULIN DU PONT

13111 COUDOUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
AU 31 DECEMBRE 2023**

Aux Membres de l'association,

**I – OPINION :**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LES AMIS DE L'EAU VIVE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**II - FONDEMENT DE L'OPINION :**

**Référentiel d'audit :**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance :**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

### **III - JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS :**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la méthode d'amortissement de la subvention d'investissement telle qu'elle est décrite dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES :**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

## **VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 23 juillet 2024



Jean-François COUTANT  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

ACTIF	Arrêté au 31/12/2023 Durée 12 mois			31/12/2022 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
<b>Actif Immobilisé</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs :	19 597,06	-19 597,06		
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains	90 623,42	-88 750,98	1 872,44	2 340,22
Constructions	2 939 668,18	-2 056 429,49	883 238,69	1 001 342,88
Installations techniques matériel et outillage	58 797,60	-44 855,41	13 942,19	9 983,78
Autres	686 506,58	-440 897,04	245 609,54	92 897,05
<b>Immobilisations Financières</b>				
Autres titres Immobilisés	10 019,25		10 019,25	9 927,75
Autres	15 232,51		15 232,51	13 123,92
<b>TOTAL I</b>	<b>3 820 444,60</b>	<b>-2 650 529,98</b>	<b>1 169 914,62</b>	<b>1 129 615,60</b>
<b>Comptes de Liaison</b>				
Comptes de Liaison				
<b>TOTAL II</b>				
<b>Actif Circulant</b>				
<b>Stocks et en cours</b>				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances</b>				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	8 675,64		8 675,64	10 513,32
Autres	19 919,80		19 919,80	79 165,83
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités</b>				
Disponibilités	233 328,75		233 328,75	393 696,15
<b>TOTAL III</b>	<b>261 924,19</b>		<b>261 924,19</b>	<b>483 375,30</b>
<b>Comptes de Régularisation</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>				
Charges constatées d'avance	6 592,51		6 592,51	2 237,12
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
<b>Primes de remboursement des obligations</b>				
<b>Ecarts de conversion Actif</b>				
<b>TOTAL IV</b>	<b>6 592,51</b>		<b>6 592,51</b>	<b>2 237,12</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 088 961,30</b>	<b>-2 650 529,98</b>	<b>1 438 431,32</b>	<b>1 615 228,02</b>

P A S S I F	Arrêté au 31/12/2023		31/12/2022
	Durée 12 mois		12 mois
<b>Fonds Associatifs</b>			
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)		17 064,31	17 064,31
<b>Ecart de réévaluation</b>			
<b>Réserves statutaires et réglementées</b>			
Réserves réglementées		360 986,24	360 986,24
<b>Report à nouveau (gestion non contrôlée)</b>			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		-29 643,71	-22 325,10
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		-228 781,72	50 160,83
<b>Fonds associatif avec droit de reprise</b>			
<b>Résultats sous contrôle tiers financeurs</b>			
Résultats sous contrôle tiers financeurs		-520 747,03	-578 226,47
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		547 728,19	630 278,55
<b>Provisions réglementées</b>			
Provisions réglementées		7 000,00	7 000,00
<b>Droits des propriétaires (Commodats)</b>			
	<b>TOTAL I</b>	<b>153 606,28</b>	<b>464 938,36</b>
<b>Comptes de Liaison</b>			
<b>Comptes de Liaison</b>			
	<b>TOTAL II</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
<b>Provisions pour risques</b>			
Provisions pour risques		15 000,00	15 000,00
<b>Provisions pour charges</b>			
Provisions pour charges		42 420,22	45 549,15
	<b>TOTAL III</b>	<b>57 420,22</b>	<b>60 549,15</b>
<b>Fonds Dédiés</b>			
<b>Sur autres ressources</b>			
		1 400,00	1 400,00
	<b>TOTAL IV</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>
<b>Dettes</b>			
<b>Emprunts Obligataires</b>			
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		690 941,66	576 350,63
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>			
Emprunts et dettes financières divers		760,29	417,50
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>			
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		64 078,31	79 423,09
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			
Dettes fiscales et sociales		465 893,72	423 561,96
<b>Dettes sur immobilisations, comptes rattachés</b>			
<b>Autres dettes (d'exploitation)</b>			
Autres dettes (d'exploitation)		4 330,84	8 420,67
	<b>TOTAL V</b>	<b>1 226 004,82</b>	<b>1 088 173,85</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
<b>Produits constatés d'avance</b>			
Produits constatés d'avance			166,66
<b>Ecarts de conversion Passif</b>			
Ecarts de conversion Passif			
	<b>TOTAL VI</b>		<b>166,66</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 438 431,32</b>	<b>1 615 228,02</b>

# Compte de résultat

## EAU VIVE comptes COMBINES

	Arrêté au :		31/12/2023		31/12/2022		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Produit d'exploitation</b>								
Ventes de marchandises								
Production vendue (biens)	1 457,90	0,04	854,20	0,02	603,70	70,67		
Production vendue (services)								
<b>Chiffre d'affaire</b>	<b>1 457,90</b>	<b>0,04</b>	<b>854,20</b>	<b>0,02</b>	<b>603,70</b>	<b>70,67</b>		
Production stockée								
Production immobilisée	3 628 413,45	100,00	3 618 279,32	100,00	10 134,13	0,28		
Subventions d'exploitation	1 500,02	0,04	6 500,00	0,18	-4 999,98	-76,92		
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	47 094,38	1,30	12 708,52	0,35	34 385,86	270,57		
Autres produits	41 221,21	1,14	2 111,92	0,06	39 109,29	1 851,84		
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I</b>	<b>3 719 686,96</b>	<b>102,52</b>	<b>3 640 453,96</b>	<b>100,61</b>	<b>79 233,00</b>	<b>2,18</b>		
<b>Charges d'exploitation</b>								
Achats de marchandises								
Variation de stocks								
Achat de matières premières et autres								
Autres achats et charges externes	961 464,31	26,50	842 780,87	23,29	118 683,44	14,08		
Impôts, taxes et versements assimilés	168 333,00	4,64	157 968,82	4,37	10 364,18	6,56		
Salaires et traitements	1 896 786,10	52,28	1 746 116,94	48,26	150 669,16	8,63		
Charges sociales	808 269,57	22,28	738 652,82	20,41	69 616,75	9,42		
Dotations	158 035,22	4,36	159 568,12	4,41	-1 532,90	-0,96		
Autres charges	22 909,41	0,63	29 076,29	0,80	-6 166,88	-21,21		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II</b>	<b>4 015 797,61</b>	<b>110,68</b>	<b>3 674 163,86</b>	<b>101,54</b>	<b>341 633,75</b>	<b>9,30</b>		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-296 110,65</b>	<b>-8,16</b>	<b>-33 709,90</b>	<b>-0,93</b>	<b>-262 400,75</b>	<b>778,41</b>		
<b>Opération en commun</b>								
Bénéfice attribué, perte transférée Total III								
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV								
<b>OPÉRATION EN COMMUN</b>								
<b>Produits financiers</b>								
Produits financiers de participations	99,28	0,00	24,71	0,00	74,57	301,78		
Autres valeurs mob., créances d'actif im.								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises/provisions et transfert de char								
Différences positives de change								
Produits net/cession des V.M.P								
<b>PRODUITS FINANCIERS TOTAL V</b>	<b>99,28</b>	<b>0,00</b>	<b>24,71</b>	<b>0,00</b>	<b>74,57</b>	<b>301,78</b>		
<b>Charges financières</b>								
Charges financières	9 511,47	0,26	9 687,77	0,27	-176,30	-1,82		
Autres charges financières								
<b>CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI</b>	<b>9 511,47</b>	<b>0,26</b>	<b>9 687,77</b>	<b>0,27</b>	<b>-176,30</b>	<b>-1,82</b>		
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>	<b>-9 412,19</b>	<b>-0,26</b>	<b>-9 663,06</b>	<b>-0,27</b>	<b>250,87</b>	<b>-2,60</b>		
<b>RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS</b>	<b>-305 522,84</b>	<b>-8,42</b>	<b>-43 372,96</b>	<b>-1,20</b>	<b>-262 149,88</b>	<b>604,41</b>		
<b>Produits exceptionnels</b>								
Sur opération de gestion	41 131,40	1,13	32 698,11	0,90	8 433,29	25,79		
Sur opération en capital	82 550,36	2,28	82 550,36	2,28				
Reprises/provisions et transfert de char								
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII</b>	<b>123 681,76</b>	<b>3,41</b>	<b>115 248,47</b>	<b>3,19</b>	<b>8 433,29</b>	<b>7,32</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>								
Sur opération de gestion	46 940,64	1,29	7 334,68	0,20	39 605,96	539,98		
Sur opération en capital								
Dotations aux amortissements et aux prov.			15 000,00	0,41	-15 000,00	-100,00		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII</b>	<b>46 940,64</b>	<b>1,29</b>	<b>22 334,68</b>	<b>0,62</b>	<b>24 605,96</b>	<b>110,17</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>76 741,12</b>	<b>2,12</b>	<b>92 913,79</b>	<b>2,57</b>	<b>-16 172,67</b>	<b>-17,41</b>		
Participation des salariés								
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX</b>								
Impôts sur les bénéfices								
<b>TOTAL X</b>								
<b>PRODUITS</b>	<b>3 843 468,00</b>	<b>105,93</b>	<b>3 755 727,14</b>	<b>103,80</b>	<b>87 740,86</b>	<b>2,34</b>		
<b>CHARGES</b>	<b>4 072 249,72</b>	<b>112,23</b>	<b>3 706 186,31</b>	<b>102,43</b>	<b>366 063,41</b>	<b>9,88</b>		
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>-228 781,72</b>	<b>-6,31</b>	<b>49 540,83</b>	<b>1,37</b>	<b>-278 322,55</b>	<b>-561,80</b>		
<b>Total XI</b>								
Eng. à réaliser sur ressources affectés								
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs			-620,00	-0,02	620,00	-100,00		
<b>TOTAL XI</b>			<b>-620,00</b>	<b>-0,02</b>	<b>620,00</b>	<b>-100,00</b>		
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-228 781,72</b>	<b>-6,31</b>	<b>50 160,83</b>	<b>1,39</b>	<b>-278 942,55</b>	<b>-556,10</b>		

## ANNEXE

### - Présentation de l'entité

L'association Les Amis de l'Eau Vive est en charge de la gestion de la Maison d'Enfants à Caractère Social M.E.C.S L'Eau Vive, destinée à recevoir, accueillir, soutenir des enfants et leurs familles en difficulté sociale, éducative ou d'insertion, en exerçant une mission de service public.

Pour le compte de l'Aide Sociale à l'Enfance financée par le Département des Bouches du Rhône, et ce, suite à une décision judiciaire ou administrative, la M.E.C.S L'Eau Vive peut accueillir 82 enfants et jeunes majeurs de 3 à 21 ans, pris en charge grâce à diverses modalités d'accueil :

- 32 jeunes accueillis en foyers d'hébergement
- 20 jeunes accueillis en famille d'accueil
- 30 jeunes suivis à leur domicile.

Un service de visites médiatisées vient également compléter l'accompagnement des enfants.

### - Périmètre des comptes combinés :

L'Association Les Amis de l'Eau Vive est en charge de la gestion de la Maison d'Enfants à Caractère Social M.E.C.S L'Eau Vive.

Au total, les comptes annuels de l'Association, en 2023 regroupent deux structures comptables ayant dégagé les résultats suivants :

- Association Siège	4 753,69 euros
- MECS Eau Vive	-233 535,41 euros

Soit un résultat combiné de – 228 781,72 euros.

Toutes les structures de l'association clôturent leurs comptes au 31 décembre 2023.

L'ensemble des 2 structures a été combiné au 31 décembre 2023.

### - Méthodes d'intégration

Chacune de ces structures dispose d'une comptabilité générale séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'association. Toutefois, certains flux internes sont éliminés des comptes annuels agglomérés. Il s'agit :

- Des comptes de liaison qui retracent principalement les créances et les dettes des différentes structures entre elles.

## **ANNEXE**

### **- Evènements significatifs postérieurs à la clôture**

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice.

### **- Principes et méthodes comptables-**

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association gérant un établissement relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle entre dans le champ d'application du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 438 431 Euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits d'exploitation de 3 719 687 Euros et dégage une perte de 228 782 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Régularité, sincérité, importance relative, prudence
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

### **- Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

### - Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencement et aménagement	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Logiciel	Linéaire	3 à 5 ans

### - Dépréciation des créances :

Néant

### - Evaluation des valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est comptabilisée quand une moins-value latente est constatée à la clôture de l'exercice.

### - Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

### - Changement de méthode :

Néant

## ANNEXE INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF

### Etat des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		par réévaluation	Acquisitions
Concession, brevets, licences	19 597		
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>	<b>19 597</b>		
Terrains	90 623		
Constructions sur sol propre	2 939 668		
Constructions Installations générales	52 103		6 695
Installations générales agencements et divers	205 175		128 168
Matériel de transport	134 587		48 007
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	159 441		11 127
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>3 581 597</b>		<b>193 997</b>
Autres titres immobilisés	9 928		91
Prêts, autres immobilisations financières	13 124		4 532
<b>TOTAL Immobilisations financières</b>	<b>23 052</b>		<b>4 623</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 624 246</b>		<b>198 620</b>
RUBRIQUES	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
	par virement	par cessions	
Concessions, brevets, licences			19 597
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>			<b>19 597</b>
Terrains			90 623
Constructions sur sol propre			2 939 668
Constructions Installations générales			58 798
Installations générales agencements et divers			333 343
Matériel de transport			182 594
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			170 569
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>			<b>3 775 595</b>
Autres titres immobilisés			10 019
Prêts, autres immobilisations financières		2 424	15 232
<b>TOTAL Immobilisations financières</b>		<b>2 424</b>	<b>25 252</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 424</b>	<b>3 820 444</b>

## ANNEXE

### Etat des Amortissements

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Dotation de l'exercice	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	19 597			19 597
Terrains	88 283	468		88 751
Constructions sur sol propre	1 938 325	118 104		2 056 429
Constructions installations générales	42 119	2 736		44 855
Install générales agencements aménagements	152 067	12 486		164 553
Matériel de transport	103 288	18 312		121 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	150 951	3 792		154 743
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	2 475 034	155 898		2 630 932
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 494 632	155 898		2 650 530

### Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15 232	0	15 232
Usagers/ clients	8 675	8 675	
Personnel et comptes rattachés	6 501	6 501	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 500	7 500	
Débiteurs divers	5 919	5 919	
Produits à recevoir	0	0	
<b>TOTAL</b>	43 827	28 595	15 232

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Remboursement	0
Facture à établir usager	0
	0

## ANNEXE

### INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

#### Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	17 064				17 064
Réserves	360 986				360 986
Report à nouveau	(22 325)			7 319	(29 644)
Report à nouveau sous contrôle tiers financeurs	(578 227)		57 479		(520 747)
Excédent ou déficit de l'exercice	50 161	(50 161)	(228 782)		(228 782)
<b>Situation nette</b>	<b>(172 341)</b>	<b>(50 161)</b>	<b>(171 303)</b>	<b>7 319</b>	<b>(401 123)</b>
Subvention d'investist	630 279	0	0	82 550	547 728
Provisions réglementées	7 000				7 000
<b>TOTAL</b>	<b>464 938</b>	<b>(50 161)</b>	<b>(171 303)</b>	<b>89 869</b>	<b>153 606</b>

#### Variation des Fonds Dédiés

Subvention fonctionnement	Montant ouverture de l'exercice 31/12/2022	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager
Fédération Rayon de Soleil	1400				1 400
<b>TOTAL</b>	<b>2 020</b>				<b>1 400</b>

## ANNEXE

### Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions règlementées	7 000			7 000
<b>TOTAL Provisions Règlementées</b>	<b>7 000</b>			<b>7 000</b>
Provisions pour litiges	15 000			15 000
Autres provisions pour risques et charges	45 549	2 137	5 266	42 420
<b>TOTAL Provisions pour risques et charges</b>	<b>60 549</b>	<b>2 137</b>	<b>5 266</b>	<b>57 420</b>
<b>Total Provision pour dépréciation compte client</b>	<b>41 828</b>		<b>41 828</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>109 377</b>	<b>2 137</b>	<b>47 094</b>	<b>64 420</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		2 137	47 094	

### Formation du Résultat à affecter

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat sous contrôle du tiers financeur	- 233 536	50 042
Résultat effectif sous gestion propre	4 754	119
<b>Résultat comptable</b>	<b>-228 782</b>	<b>50 161</b>
Report à nouveau	-4 754	-119
Reprise résultat sous contrôle tiers financeur	92 436	59 643
Dépenses non opposables au tarificateur	32 479	-57 304
<b>Résultat Compte Administratif à affecter</b>	<b>- 108 621</b>	<b>52 381</b>

## ANNEXE

### Etat des échéances des dettes

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + de 5ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an max à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à +1 an à l'origine	690 942	128 437	392 944	169 561
Emprunts et dettes financières divers	760	760		
Fournisseurs et comptes rattachés	64 078	64 078		
Personnel et comptes rattachés	143 194	143 194		
Sécurité sociale et autres organisme sociaux	255 992	255 992		
Autres impôts et taxes assimilés	66 708	66 708		
Autres dettes	4 331	4 331		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1 226 005</b>	<b>663 500</b>	<b>392 944</b>	<b>169 561</b>
Emprunt souscrit en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	114 125			

### Charges à payer

Montant des charges à payer dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	760
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 847
Dettes fiscales et sociales	240 864
Autres dettes	
<b>Total</b>	<b>247 471</b>

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance d'exploitation	6 593
Produits constatés d'avance d'exploitation	

## ANNEXE

### Subventions d'équipement

La subvention d'investissement du Conseil Départemental 13 d'un montant de 2 037 696.59 euros reçue en 2005 est amortie pour un total de 1 494 385.20 euros au 31 décembre 2023. La reprise pour l'exercice 2023 s'élève à 81 507.86 euros soit un taux annuel de 4%.

La subvention d'investissement de la Commune de Coudoux d'un montant de 8 555 euros reçue en 2020 est amortie pour un total de 4 138.20 euros. La reprise pour l'exercice 2023 s'élève à 1 042.50 euros, soit 12,18% de la subvention.

Les subventions d'investissement reçues en 1995 du Conseil Départemental 13, de la Fondation de France et de la CAF pour des montants respectifs de 18 293.88 euros, 15 244.90 euros et 7 622,45 euros sont totalement amorties au 31 décembre 2023.

### **-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS-**

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Montants garantis
Prêt Crédit Coopératif 350 000 € 144 Mois HCNR	350 000
Prêt Crédit Coopératif 300 000 € 84 Mois Caution personne morale Commune Coudoux	150 000

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

Néant.

##### Engagement reçus

Néant.

#### Engagement en matière de pensions et retraites

Provision sur départ à la retraite : retenue dans la limite des départs envisageables dans les 3 années à venir, soit pour l'année 2023 : 42 420 euros.

## ANNEXE

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES-

#### **Honoraires des commissaires aux comptes :**

Le montant total des honoraires du commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 040 euros HT, décomposés de la manière suivante :

- 3 040 euros HT pour les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.
- Néant pour les honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L 822-11.